



L'Organisation des Producteurs de Grains

Premier syndicat français de producteurs de céréales, d'oléagineux et de protéagineux

Lettre d'information des producteurs de grains

N°25

décembre 2008

DEGRINGOLADE DES COURS DES GRAINS

En quelques mois, les prix ont été divisés par deux. Si la chute a été plus importante pour le blé, c'est le maïs qui confirme de manière très inquiétante sa position de céréale la moins chère. A 120 €/t, soit 80 F/ql, nous retournons 30 ans en arrière, soit au même niveau, en monnaie courante, que nous vendions nos céréales en 1978. En oléagineux, la chute a été encore plus forte en tournesol qu'en colza. Un représentant des boulangers me déclara : « c'est honteux ce que l'on fait subir aux producteurs ».

Cette chute des prix est une aubaine pour les usines d'éthanol pour qui elle constitue un sursis. Quand, il y a un an, les prix des céréales « flambaient », ou plus exactement retrouvaient leurs prix d'il y a 20 ans, nous assistions à une levée de boucliers dénonçant ces hausses et leurs conséquences sur le pouvoir d'achat et la faim dans le monde. Aujourd'hui, « la situation se renormalise », comme j'ai pu entendre à l'ONIGC. Les agriculteurs n'ont qu'une vocation, celle de produire des matières premières à bas prix au profit de l'industrie agroalimentaire. J'allais oublier, la fameuse « vocation exportatrice » revient évidemment sur la scène ! Peu importe si nous ne gagnons plus rien, l'important est que nous soyons devenus enfin compétitifs. L'UE exporte pour la première fois du maïs et les exportations de blé n'ont jamais connu un rythme aussi élevé ! Pour contenter quelques grincheux complaignants, la Commission européenne vient de remettre en place des taxes à l'importation sur les céréales, mais presque uniquement sur le maïs : 2,90 €/t, soit un niveau ridicule de protection.

A 101 €/t, le prix de l'intervention, réservé au blé, est devenu irréaliste et d'une totale inefficacité. Il est incroyable que la Commission européenne ait accepté devant l'OMC de fixer un prix

d'intervention sans aucune possibilité de réactualisation en fonction de l'évolution des coûts de production ou de l'inflation.

Comment est-on arrivé à un tel retournement de situation des marchés en quelques mois ?

La montée des prix en 2007 était due principalement à une mauvaise moisson en Europe qui a incité des spéculateurs à entrer sur le marché à terme. Aujourd'hui, alors que la production d'éthanol croit encore aux Etats-Unis et démarre tout juste en France, nous avons bien la preuve que les biocarburants n'étaient pas la cause de l'augmentation du prix des céréales.

D'ailleurs, les biocarburants ne sont rentables qu'avec des prix de céréales bas.

Ceux qui ont investi dans les biocarburants, mais également dans les fabriques d'aliments du bétail, ont facilement réussi à convaincre la Commission européenne, déjà soucieuse du pouvoir d'achat et des prix de l'alimentation au niveau des ménages, qu'il fallait donner très vite de nouvelles autorisations d'importations pour des maïs OGM, céréale la moins chère au monde. Ceci a contribué à diversifier les sources d'approvisionnement en céréales d'importation.

C'est ainsi qu'au total 12 millions de tonnes de maïs et 4 millions de tonnes de sorgho ont été importées sur la campagne précédente alors que notre marché n'était pas en situation de pénurie. Cette politique a saturé notre marché, faisant plonger les prix, nous contraignant à réexporter des marchandises.

Malgré cela, nous risquons d'avoir en fin de campagne des stocks de reports très importants en blé, orge et maïs. Par contre, pour les grands marchands

de grains qui font de la marge à l'export et à l'import, plus les marchandises se promènent et plus ils en profitent.

Si le prix d'intervention avait été relevé à 170 €/t, ce qui nous semblerait vraiment le minimum acceptable dans la situation actuelle de nos charges, la Commission européenne aurait au moins dû assumer ses erreurs de gestion du marché, car elle devrait financer aujourd'hui la mise à l'intervention de l'équivalent des quantités importées.

Pendant ce temps, l'Ukraine dévalue sa monnaie et la Russie met en place des restitutions à l'exportation pour soutenir les cours sur leurs marchés intérieurs dans un souci de protection du revenu de leurs agriculteurs.

Le soviétisme se serait-il délocalisé vers l'ouest ?

Nicolas Jaquet,
Président de l'OPG.

EDITO

O.P.G.

1 imp. Marc Chagall
BP 50590
32022 AUCH cedex 9

Tél : 05 62 60 14 30

Fax : 05 62 60 32 84

E-mail :

contact@opg.fr

www.opg.fr

rédigé par
des agriculteurs
le 18-11-08

AFFAIRE JUDICIAIRE ITCF – UNIGRAINS

Du 1er au 16 octobre ont eu lieu, à la 11ème Chambre correctionnelle du Palais de Justice de Paris, les audiences du procès résultant des révélations du rapport de la Cour des comptes sur des utilisations irrégulières de la taxe FASC prélevée sur nos livraisons de céréales. Le juge a ouvert les audiences en nommant cette affaire comme « dite de la FNSEA ».

L'OPG, qui est la plaignante, tient à préciser plusieurs points. Même si la FNSEA a été le plus gros contribuable de ces irrégularités, sept autres structures (dont certaines n'avaient rien à voir avec l'agriculture, ce qui est encore plus choquant) ont été financées à partir de la taxe FASC. L'OPG a toujours nommé cette affaire « ITCF – UNIGRAINS », comme la Cour des comptes.

Ce sont les médias qui ont souvent parlé « d'affaire de la FNSEA ». C'est également le juge d'instruction Pons qui n'a retenu, comme infractions, que celles qui concernaient la FNSEA.

Pour l'OPG, il ne s'agit en rien d'un règlement de compte syndical, mais bien d'une affaire où tous les céréaliers ont été floués.

L'instruction a révélé que le ministre du Budget, constatant la trésorerie pléthorique d'Unigrains, avait suggéré de réduire le montant de la taxe FASC. Unigrains s'y est toujours « efficacement » opposé au mépris des agriculteurs qui ont donc payé une taxe FASC dont le montant aurait pu au moins être divisé par 2 depuis des années.

Tous les céréaliers ont donc été victimes de ce prélèvement abusif. Les irrégularités relevées chez Unigrains correspondent à :

- des dons à la FNSEA et à ses sections spécialisées,
- des dons importants à 7 associations très éloignées de l'objet

des taxes (recherche en anthropologie fondamentale...)

- un prêt non remboursé de 20 millions de francs à la Banque de l'Alma dont les actionnaires sont principalement l'AGPB et l'AGPM,
- la mise à disposition de 4 salariés au profit de l'AGPB sans refacturation,
- une dérive des charges salariales et surtout des frais généraux qui s'élevaient à 770 000 F par salarié et par an : la vie de château !

Lors des perquisitions, d'autres faits ont été mis à jour par la justice :

- un cadeau d'un million de francs à la FNSEA lors de la célébration de son cinquantenaire,
- des dons de 570 000 F par an au bureau de la FNSEA de Bruxelles,
- des financements d'études de faible qualité.

Du côté de l'ITCF, la Cour des comptes a découvert :

- de la sous-traitance irrégulière d'expérimentations pour 163 millions de francs,
- des locations à une société immobilière détenue par l'AGPB et l'AGPM avec un loyer qui a augmenté de 250 % en quelques années.

Face à l'ampleur des faits dénoncés par la Cour des comptes, l'OPG a déposé, un an après la parution du rapport, une plainte contre « X » à la seule fin de rétablir la justice et ce, dans l'intérêt de tous les agriculteurs. Il est surprenant qu'aucune FDSEA n'ait déposé une plainte avant l'OPG ou ne se soit constituée partie civile en cours d'instruction vu la gravité des faits. Si de mêmes faits avaient été reprochés à des responsables nationaux de la CR, nous pouvons être certains que de nombreuses plaintes auraient émané des syndicats départementaux, en réponse à une base qui se serait à juste titre sentie trompée.

Les 8 prévenus et la FNSEA dans sa

communication tentent de se défendre d'une manière simpliste en invoquant un procès à la solidarité envers les éleveurs. Il est évident qu'il ne s'agit pas de solidarité pour de nombreuses raisons.

En effet, une grande partie des financements attribués n'a aucun rapport avec les éleveurs (opérations immobilières, dérive des charges de fonctionnement, dons à des structures étrangères à l'agriculture).

Prendre à tous les céréaliers pour n'aider que les éleveurs qui sont dans le giron de la FNSEA, ne peut pas non plus être qualifié de solidarité.

Lors des audiences nous avons aussi entendu les prévenus expliquer que les éleveurs étaient en très grandes difficultés financières à l'époque de la crise de l'ESB. Pendant ce temps les frais généraux étaient de plus de 3000 F par salarié et par jour chez Unigrains. De plus, ces détournements présumés n'ont profité à aucun éleveur, car l'argent n'a bénéficié qu'à des structures parisiennes.

Preuve en est une lettre du président d'Unigrains de janvier 2001, en réponse à une sollicitation de la CR en vue d'aider les éleveurs lors de la crise de l'ESB, où il déclare « Je suis au regret de vous indiquer que, comme vous le savez, l'objet d'Unigrains ne l'autorise pas à financer directement ou indirectement les agriculteurs et les éleveurs ».

Ensuite, il s'agit d'une affaire peu honorable de vente de la représentativité de la FNSEA à des syndicats spécialisés : « si vous voulez avoir le droit de voter au sein de la FNSEA et de siéger dans les réunions au ministère, payez ! Et si vous n'en n'avez pas les moyens, demandez à Unigrains de vous aider ... ».

A ce sujet, dans une grande famille, si des membres n'ont pas la

possibilité de payer leur contribution, ils sont tout de même invités à la table : c'est cela la solidarité. Les détournements supposés en faveurs de la FNSEA « ne représentent que » 15 à 16 millions d'euros soit environ 100 millions de francs, alors que la trésorerie disponible d'UNIGRAINS était de 2 milliards de Francs. Si UNIGRAINS avait vraiment voulu aider les éleveurs, en cassant sa tirelire, alors les moyens auraient pu être considérables.

Enfin, à chaque fois que le groupe « Céréaliers de France » a réclamé une baisse du prix des céréales (1989, 1992, 1995, 1998, 2003), c'est un nouveau coup de couteau qu'il a planté dans le dos des éleveurs de bovins car quand le prix des céréales baisse, la viande bovine perd en compétitivité par rapport aux viandes blanches et le revenu des éleveurs est diminué. Il ne s'agissait donc que d'acheter le silence des responsables de l'élevage de la FNSEA !

Sur le plan syndical, ce qui est insupportable pour les céréaliers dans cette affaire, c'est qu'après avoir découvert en 1992 que le syndicalisme officiel était à l'origine de la réforme de la PAC, nombreux sont ceux qui avaient déchiré leurs cartes FDSEA et demandé à leurs OS de ne plus prélever des cotisations AGPB, AGPM et FOP sur leurs livraisons de grains, désireux de couper les vivres à ce syndicalisme complaisant. Au fil du temps, ils ont découvert qu'au travers des taxes FASC et ANDA (rapport de l'IGF), ils finançaient encore et malgré eux la FNSEA.

Ce procès a mis au grand jour, de manière inattendue, toute la force et les dangers de la cogestion. Quatre ministres, deux de gauche et deux de droite, sont venus témoigner à la barre pour apporter leur soutien aux 8 prévenus. Le procureur de la République, dans son réquisitoire, a été d'une partialité surprenante, prenant le risque de discréditer les ministères publics.

Un syndicat proche du pouvoir permet de canaliser les mécontentements de la profession sans risque de débordement. C'est finalement un allié formidable pour faire passer toutes les mauvaises réformes.

Cela nous a permis de vérifier que quand nous parlons de syndicalisme

officiel ou de syndicat d'Etat, nous n'exagérons en rien.

Les irrégularités de l'affaire ITCF-Unigrains sont le fruit de cette relation illégale entre un syndicat et le pouvoir.

Cet amour interdit résistera-t-il à cette épreuve ?

BIOCARBURANTS : L'IRRESPONSABILITE D'UNE FILIERE !

L'OPG l'avait annoncé de longue date : l'Etat se désengagera de la filière biocarburants, en réduisant la défiscalisation. Cette décision était inscrite, dès 2005, dans un rapport de l'IGF. Il y a déjà eu des réductions opérées en 2006 et 2008 et une nouvelle série vient d'être programmée jusqu'en 2011 (tableau 1).

Si cette réduction de la défiscalisation est répercutée sur le prix d'achat des matières premières, cela représentera une baisse du prix, en 2009, de 21 €/t de blé, 22 €/t de maïs, 30 €/t de colza et 6 €/t de betterave.

Evolution de la défiscalisation sur les biocarburants

tableau 1	Rendement t/ha	hl biocarb /t de grain	Défiscalisation (€/hl)						
			2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Betterave (Et)	75	1	38	33	33	27	21	18	14
Blé tendre (Et)	7,4	3,5	38	33	33	27	21	18	14
Maïs (Et)	8,4	3,7	38	33	33	27	21	18	14
Colza (EMHV)	3,3	4,3	33	25	25	22	15	11	8
Tournesol (EMHV)	2,5	4,5	33	25	25	22	15	11	8

Pour 2011, cela reviendrait à une perte moyenne de recette de 336 €/ha pour le blé, 404 €/ha pour le maïs, 198 €/ha pour le colza et 975 €/ha pour la betterave (tableau 2).

Il est surprenant de constater que cette disparition dégressive et programmée de l'aide par défiscalisation, n'ait pas été portée à la connaissance de nombreux producteurs et que les investissements dans les usines de biocarburants à destruction de valeur ajoutée aient été maintenus. Dans une très mauvaise conjoncture où les céréales et les oléagineux voient leurs prix plonger très en deçà de leurs coûts de production, les producteurs ont besoin d'interprofessions qui soutiennent leur revenu et qui devraient donc arrêter de se compromettre dans des projets incohérents et ruineux.

Effet de la réduction de défiscalisation sur les prix et le produit brut par hectare

tableau 2	perte €/tonne par rapport à 2008			perte €/tonne par rapport à 2008		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Betterave	6	9	13	450	675	975
Blé tendre	21	31,5	45,5	155,4	233,1	336,7
Maïs	22,2	33,3	48,1	186,48	279,72	404,04
Colza	30,1	47,3	60,2	99,33	156,09	198,66
Tournesol	31,5	49,5	63	78,75	123,75	157,5

PUBLICATION DES MONTANTS DES PRIMES PAC

Tout le monde pourra hélas consulter les montants d'aides compensatoires de baisses de prix qui nous sont alloués.

Le quotidien régional « la Dépêche du Midi » publiait le 04 octobre un article dans lequel tous les responsables agricoles aveyronnais interrogés indiquent y être favorables.

Dominique Barrau (président départemental FDSEA, secrétaire national FNSEA) : « *Je suis complètement favorable à cette transparence ...* ». Jean Laurens (président de la chambre de l'Aveyron) : « *La transparence est toujours une bonne chose, même si pour certains cela peut être difficile à vivre. Car en matière agricole en Aveyron, cela permet de relativiser les subventions par rapport aux autres régions...* ».

Bruno Montourcy (président de JA 12) : « *Publier les aides aux agriculteurs n'est pas un souci...* ». Sébastien Persec (Confédération paysanne 12) : « *Nous avons toujours*

dit être favorables au principe de transparence car cela permet de dénoncer les inégalités d'attribution... Actuellement, les primes sont délivrées à l'hectare ce qui profite aux gros propriétaires terriens comme en Beauce qui ont des rentes de situation... ».

Comme d'habitude, la presse avait évité de questionner le seul syndicat qui défend réellement les intérêts des agriculteurs : la Coordination Rurale. Nous avons téléphoné à son président de l'Aveyron, Francis Galtier et voici son opinion sur le sujet : « *C'est très dangereux car cela va dresser les agriculteurs les uns contre les autres et les aides sont devenues incompréhensibles pour des gens mal avertis* ».

Que la Conf' soit d'accord pour cette publication, c'est normal car les primes sont son cheval de bataille, même si pour cela elle utilise de faux clichés dangereux. Rappelons que des fermes de 500 ha en Beauce ça n'existe pas et que les aides ne sont pas

attribuées aux « propriétaires terriens », mais aux fermiers.

Le plus inquiétant, c'est que le trio dit « majoritaire » utilise, comme d'habitude, le double langage : dans les départements céréaliers ils sont bien obligés de dire qu'ils sont opposés à cette publication alors que leurs grands responsables nationaux y sont tous favorables.

Il n'y a, heureusement, aucune différence entre l'OPG et la Coordination Rurale sur ce sujet comme sur tous les autres dossiers. Nous sommes bien les seuls à être formellement opposés à cette publication d'informations qui, au risque de diviser les agriculteurs, ne renseigne en rien nos concitoyens sur les conditions d'exercice de notre métier.

Et puis, quid de la transparence sur les salaires des fonctionnaires européens dont l'indemnité de départ versée à Peter Mandelson ?

REEQUILIBRAGE DES AIDES

« *Nous travaillons à la FNSEA au rééquilibrage des aides* », c'est ce qu'a osé déclarer le 24 septembre, Jean-Michel Lemétayer, sur BFM, ajoutant qu'il faut « *un équilibre entre le secteur végétal et le secteur animal ! D'ailleurs, les deux secteurs ont besoin l'un de l'autre* ». Puis, le président de la FNSEA demande « *une politique agricole plus flexible, à savoir : on aide plus quand ça va mal et on aide moins quand ça va bien* ».

Sur le même ton, Michel Barnier, dans Agra Presse du 20 octobre, veut plus d'équité, considérant que « *les règles dans le budget de la PAC ne sont pas équitables* » et expliquant qu'« *il y a des gens qui touchent la majeure partie des aides et bénéficient de prix soutenus* ». Il compte sur « *la première occasion* » pour changer la donne. Avec les chutes des prix dans le secteur des grandes cultures, penser à une redistribution des aides relève d'une véritable provocation et d'une méconnaissance totale de la conjoncture d'augmentation des charges.

Cependant en pleine crise financière avec des caisses vides, il sera fort tentant pour les pouvoirs publics de pratiquer un égalitarisme en dépit de tout souci d'équité, avec la bénédiction du syndicalisme officiel, et l'effet de la publication des montants individuels d'aides. Ne lâchons pas la proie pour l'ombre, ne nous trompons pas de combat. L'OPG demande une politique de prix rémunérateurs pour les grandes cultures et aussi pour l'élevage. Il n'y a pas d'avenir dans l'assistanat par les aides publiques. La mise en place de prix rémunérateurs ne devrait rien coûter au consommateur puisqu'en six mois le prix du blé a été divisé par deux et que le prix du pain n'a pas baissé pour autant...

OGM : SUCCES EN BAISSÉ EN FRANCE

L'OPG avait essayé quelques critiques d'agriculteurs du Sud-ouest qui lui reprochaient un manque de modernisme en ne faisant pas la promotion des cultures de maïs OGM. Avec plaisir et sérénité, l'OPG enregistre aujourd'hui des adhésions d'agriculteurs qui ont cultivé des OGM en 2006 et 2007. Depuis toujours, l'OPG avait averti que les OGM étaient un outil pour « donner de la compétitivité aux filières », ce qui voulait dire : faire baisser les prix du maïs.

Les importations de maïs OGM argentin, responsables de la chute des cours, ont fait perdre 750 millions d'euros aux producteurs de maïs sur la seconde partie de l'ancienne campagne. Pour la campagne en cours, ce stock de report gonflé, le manque à gagner sera de plus de 1,2 milliard d'euros. Les répercussions financières sur le blé et l'orge sont encore plus importantes. Les agriculteurs français semblent enfin avoir compris que « OGM » ne rime pas avec « prix rémunérateur ».